

PRIORITÉS D'INTERVENTION DU PROGRAMME NATIONAL DU FSE + « INCLUSION, JEUNESSE, EMPLOI ET COMPÉTENCES » 2021-2027

| PRIORITÉS DU PROGRAMME NATIONALE FSE + | OBJECTIFS SPÉCIFIQUES |
|--|--|
| PRIORITÉ 1 Insertion des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables et/ou des exclus | H Inclusion active et employabilité L Intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté |
| PRIORITÉ 2 Accès à l'emploi des jeunes, réussite éducative | A Accès à l'emploi et aux mesures d'activation des demandeurs d'emploi, notamment les jeunes F Égalité d'accès et suivi jusqu'à son terme d'un parcours d'éducation ou de formation inclusive et de qualité |
| PRIORITÉ 3 Compétences, systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation | G Apprentissage tout au long de la vie E Qualité, caractère inclusif et efficacité des systèmes d'éducation et de formation |
| PRIORITÉ 4 Un marché du travail créateur d'emplois, un environnement de travail inclusif et sain | A Accès à l'emploi et aux mesures d'activation des demandeurs d'emploi, notamment les jeunes C Égalité femmes-hommes D Adaptation au changement, vieillissement actif et bonne santé |
| PRIORITÉ 6 Favoriser l'innovation sociale et l'essaiage des dispositifs innovants | A Accès à l'emploi et aux mesures d'activation des demandeurs d'emploi, notamment les jeunes |
| PRIORITÉ 7 Répondre aux défis spécifiques des régions ultra-périphériques | A Accès à l'emploi et aux mesures d'activation des demandeurs d'emploi, notamment les jeunes |

ACTIONS ÉLIGIBLES

PUBLICS CIBLES

PRIORITÉ 1 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE H

- > Permettre l'accompagnement renforcé vers l'emploi des personnes en recherche d'emploi ainsi que l'articulation de l'accompagnement professionnel et social
- > Impliquer les entreprises dans une démarche inclusive, sous forme de conseils et appui aux services de ressources humaines ou d'accompagnement des partenaires sociaux
- > Soutenir le développement de l'insertion par l'activité économique comme solution de mise à l'emploi et comme parcours d'accompagnement vers l'emploi durable
- > Favoriser l'insertion professionnelle, l'insertion sociale par l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ou souffrant d'une longue maladie

- > Personnes en recherche d'emploi qu'elles soient ou non inscrites auprès du service public de l'emploi, y compris les personnes en activité réduite subie, présentant une ou plusieurs des caractéristiques suivantes notamment :
 - femmes, jeunes, seniors, personnes handicapées ou souffrant d'une affection de longue durée
 - demandeurs d'emploi de longue durée
 - travailleurs indépendants souhaitant retrouver un emploi salarié
 - personnes inactives
 - bénéficiaires de *minima* sociaux
 - ressortissants de pays tiers
 - personnes placées sous main de justice
 - personnes vivant dans des zones urbaines ou rurales prioritaires
- > Salariés en insertion des structures d'insertion par l'activité économique et des entreprises adaptées

PRIORITÉ 1 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE L

- > Lutter contre la pauvreté et favoriser l'insertion sociale des individus
- > Soutenir le développement des enfants à risque ou en situation d'exclusion

- > Personnes exposées à la pauvreté ou à des difficultés persistantes d'insertion
- > Enfants en situation d'exclusion
- > Personnes sans logement...

PRIORITÉ 2 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE A

- > Lutter contre la pauvreté et favoriser l'insertion sociale des individus
- > Soutenir les développements des enfants à risque ou en situation d'exclusion

- Jeunes de moins de 30 ans confrontés à des difficultés d'insertion et/ou de maintien dans l'emploi

ACTIONS ÉLIGIBLES

PUBLICS CIBLES

PRIORITÉ 2 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE F

- > Favoriser l'action à l'éducation et sa continuité effective :
 - prévention et lutte contre les décrochages dans le primaire, le secondaire et l'enseignement supérieur
 - actions de remédiation visant à préparer progressivement le retour en classe
 - développement de l'école inclusive
- > Soutenir la réussite des élèves et étudiants

Élèves du primaire, du secondaire, en risque de décrochage ou présentant des facteurs de rupture

PRIORITÉ 3 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE G

- > Accompagner les mutations économiques, notamment liées aux transitions écologiques et numériques et la formation continue des actifs occupés :
 - formation et accompagnement des actifs occupés, y compris des salariés en cours de reclassement ou en transition professionnelle notamment dans le cadre d'un licenciement économique, les parcours de préqualification, les savoirs de base, les formations qualifiantes et certifiantes (dont les actions relevant des plans de formation, y compris plans et accords de GPEC, ou du compte personnel de formation) et les actions visant à faciliter l'accès à la formation (conseils mobilité carrière, bilan de compétences...)
 - ingénierie de formation et de construction de parcours, facilitation de l'accès à la formation (lisibilité des référentiels, certification des compétences, modalités innovantes de formation, etc.), plans de développement des compétences, adaptation des compétences aux nouveaux défis sociaux (inclusion sociale, transition écologique et numérique, métiers rares et émergents, etc.) et aux besoins du marché du travail, démarches d'expérimentation autour de l'action de formation en situation professionnelle
 - actions de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme en milieu de travail
- > Anticiper les mutations économiques notamment liées aux transitions écologiques et numériques et à accompagner les entreprises et les acteurs locaux
 - démarches anticipatrices, y compris de Gpec, pour faire face aux mutations économiques notamment liées aux transitions écologiques et numériques dans les branches, les entreprises et les territoires, notamment par le dialogue social ou via des accords passés avec l'Etat
 - veille territoriale et sectorielle : outils de veille, de partage des données (plateformes ressources humaines, passerelles entre secteurs...)
 - accompagnement des entreprises dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises
 - accompagnement des entreprises sur les aspects RH des mutations professionnelles et des impacts de la crise sanitaire
- > Accompagner et former les salariés licenciés économiques
- > Favoriser la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi (Mayotte et Saint-Martin)
- > Accélérer la transformation du système de formation professionnelle et la structuration de la filière (Mayotte et Saint-Martin)

- > Actifs occupés en ciblant ceux bénéficiant le moins de la formation ou appartenant à un secteur en mutation ou affecté par la crise
- > Salariés des secteurs RH des entreprises
- > Collectivités, branches professionnelles, entreprises, partenaires sociaux
- > Licenciés économiques, au titre des actions visant à accompagner et former ces derniers
- > Au titre des actions spécifiques à Mayotte et Saint-Martin : les formateurs, les personnes en recherche d'emploi présentant certaines caractéristiques (femmes, jeunes, seniors, demandeurs d'emploi de longue durée...)

PRIORITÉ 3 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE E

- > Renforcer les équipes éducatives, pouvant comprendre :
 - des actions de formation des enseignants et des équipes éducatives visant à renforcer les capacités de prise en compte et d'accompagnement des publics nécessitant un accompagnement adapté, à favoriser leur insertion, limiter les risques de décrochage scolaire et soutenir une orientation des élèves « sans préjugé »
 - ingénierie de formation et soutien à l'innovation pédagogique notamment sur les thématiques prioritaires (ex : acquisition de compétences clés, transition écologique...) ou via des vecteurs innovants (outils pédagogiques numériques) y compris des échanges de pratiques au niveau européen
 - soutien à la mobilité européenne et internationale des enseignants et/ou des formateurs, en complémentarité avec Erasmus +
- > Appui à l'orientation des élèves, des jeunes, des actifs, à Mayotte et Saint-Martin

- > Les enseignants du primaire, du secondaire et de niveau universitaire (y compris BTS et CPGE)
- > Action orientation : élèves, étudiants

PRIORITÉ 4 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE A

- > Renforcer les structures de l'économie sociale et solidaire et aider à la création d'entreprise menées par les têtes de réseaux nationales et inter-régionales
- > Structurer et renforcer le secteur associatif, via des ressources régionales ou communales
- > Dispositifs locaux d'accompagnement
- > Soutien à la création d'entreprise (à Mayotte et Saint-Martin)
- > Soutien au développement de l'économie sociale et solidaire (à Mayotte et Saint-Martin)

Associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire (associations, entreprises, CJM notamment) et de la création d'entreprise

ACTIONS ÉLIGIBLES

PUBLICS CIBLES

PRIORITÉ 4 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE C

- > Renforcer l'égalité professionnelle et salariale et la mixité des métiers :
 - mesures RH collectives favorisant l'égalité professionnelle et salariale : recrutement, formation, adaptation des conditions de travail, mobilité, politique de promotion et de rémunération
 - promotion de la parité femmes-hommes dans les nouveaux métiers et filières des sciences, technologie, ingénierie et mathématiques, dont le numérique
- > Faciliter l'articulation des temps de vie, par exemple promotion et mise en place du télétravail
- > Faciliter l'accès à des modes de gardes d'enfants
- > Améliorer l'accès et le maintien en emploi des « aidants »

- > Entreprises, branches professionnelles, collectivités, employeurs, partenaires sociaux, associations...
- > Salariés des secteurs RH des entreprises

PRIORITÉ 4 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE D

- > Améliorer la qualité de vie (appui à la mise en œuvre de nouvelles modalités organisationnelles, lutte contre les violences sexuelles et le harcèlement en entreprise...)
- > Améliorer la lutte contre les discriminations dans les entreprises
- > Promouvoir la santé au travail
- > Favoriser le vieillissement actif et le maintien en fonction des salariés en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques (notamment le maintien dans l'emploi des seniors et la valorisation de leurs compétences)

- > Entreprises, branches professionnelles, collectivités, employeurs, partenaires sociaux
- > Salariés des secteurs RH des entreprises
- > Actifs occupés

PRIORITÉ 6 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE H

- > Renforcer les conditions favorisantes de l'innovation sociale menées par les têtes de réseaux nationales
- > Soutenir l'expérimentation sociale
- > Soutenir le changement d'échelle de projet d'innovation sociale

- > Pour le premier type d'actions : acteurs et opérateurs de l'innovation sociale
- > Pour les autres : porteur de projet d'une innovation sociale

PRIORITÉ 7 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE A

- > Permettre l'accompagnement renforcé vers l'emploi des personnes éloignées de l'emploi à travers un accompagnement intensif personnalisé, notamment pour promouvoir l'égalité et la mixité professionnelles
- > Soutien à la création d'entreprise - Actions exclusivement dédiées aux territoires de Mayotte et de Saint-Martin
- > Soutien au développement de l'économie sociale et solidaire à Mayotte et à Saint-Martin

- > Au titre des actions d'accompagnement vers l'emploi : les personnes en recherche d'emploi qu'elles soient ou non inscrites auprès du service public de l'emploi, y compris les personnes en activité réduite subie
- > Au titre des actions visant la création d'entreprise et l'économie sociale et solidaire : associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire (associations, entreprises, contrat jeune majeur notamment) et de la création d'entreprise